



IMPACT DE LA PÊCHE PROFONDE SUR L'EMPLOI EN FRANCE

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- 98,5% des captures françaises d'espèces profondes sont réalisées par neuf navires, soit 0,1% de la flotte française.¹
 - Aucun de ces navires ne réalise l'intégralité de ses captures en eaux profondes. Celles-ci représentent entre 25 et 40 % des captures de chaque navire.
 - Les navires français ciblant partiellement des espèces profondes emploient environ 112 marins équivalent temps plein (ETP).
 - Au pro rata des captures d'espèces profondes réalisées par ces navires, ce sont **44 emplois embarqués directement liés à la pêche profonde en France**.
 - Ces 44 à 112 emplois représentent **0,2 à 0,5% des 22 049 marins français actifs en 2012**.²
 - En retenant des valeurs situées entre 2 et 3,2 comme multiplicateurs des emplois induits par un emploi en mer, les emplois directs et induits par l'activité des navires de pêche profonde pour la filière se situent donc dans une fourchette allant de **88 à 358 emplois**.
 - Les **emplois liés aux seules captures d'espèces profondes** (de **88 à 140 emplois**) correspondent à la réalité des emplois générés par les poissons profonds capturés et induisant du travail à terre (transformation, conditionnement, logistique...)
 - L'impact du règlement pêches profondes proposant l'interdiction du chalutage de fond en grande profondeur peut être évalué en fonction de plusieurs scénarii :
 - Dans le cas d'une reconversion des chalutiers de fond ciblant des espèces profondes vers une méthode de pêche plus sélective comme la palangre, **l'impact sur l'emploi serait nul voire positif** car la palangre semble plus consommatrice de main d'œuvre par kilo de poisson pêché que le chalut.
 - Dans le cas de la **suppression des postes au pro rata des captures d'espèces profondes, entre 88 et 140 emplois seraient concernés**.
 - Dans le cas d'un **arrêt total d'activité des bateaux** ciblant partiellement des espèces profondes (bien que celles-ci ne représentent qu'un maximum de 40% de leurs captures et qu'il n'y a donc pas lieu d'envisager un scénario aussi radical), la perte totale d'emplois pour la filière pêche française se situerait **entre 224 et 358 emplois**.
- ⇒ Cette estimation contredit les chiffres précédemment avancés par une étude financée par l'agence d'urbanisme de Lorient qui avait abouti à 115 marins ETP pour la seule région de Lorient et un total de 600 emplois directs et induits sur la base de multiplicateurs très élevés.
- ⇒ Malgré nos demandes, les bases du calcul de cette étude ne nous ont pas été communiquées, le cabinet Pricewaterhouse Coopers (PwC) ayant réalisé l'estimation mentionnant qu'elles étaient « confidentielles. »
- ⇒ L'étude de PwC utilise deux multiplicateurs élevés : 3,2 et 4,3 mais fait référence à la publication de Greig et al., 1999 utilisant la valeur de 2,03 comme multiplicateur pour estimer les emplois induits, qui nous semble plus raisonnable et conventionnelle.
- ⇒ Quelles que soient les valeurs retenues, les activités de pêche en eau profonde en France sont résiduelles au regard de l'emploi dans le secteur global de la pêche.
- ⇒ L'exemple récent d'Euronor, un opérateur majeur de la pêche en eaux profondes jusqu'en 2011, montre qu'une reconversion des navires est possible sans perte d'emploi ni de rentabilité.

¹ 7305 navires de pêche au total. Chiffres clef du secteur de la pêche 2012 - http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Chiffres_cle_peche.pdf

² 22 049 marins français actifs en 2012 selon les chiffres clef du secteur de la pêche 2012 - http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Chiffres_cle_peche.pdf



CALCUL DES EMPLOIS DE LA FILIERE

- Estimation des emplois par Lorient

Fin juin 2012, l'Agence d'Urbanisme et de Développement Economique du Pays de Lorient (Audélor) a publié une étude intitulée « *Caractérisation de l'économie lorientaise liée à la pêche de grands fonds* ». Cette étude, réalisée par le cabinet Pricewaterhouse Coopers (PwC), met en évidence l'importance de la pêche profonde pour la région de Lorient et insiste en particulier sur son aspect « structurant » qui conduirait à la perte d'au moins 600 d'emplois induits si celle-ci venait à être interdite.

BLOOM a relevé plusieurs problèmes avec l'étude commanditée par Lorient, qui invalident ses résultats. Ceux-ci sont expliqués ci-dessous.

L'association BLOOM est sensible à la perte d'emplois que l'interdiction de la pêche profonde pourrait occasionner en France. Toutefois, elle rappelle que le règlement proposé par la Commission européenne **ne vise pas à interdire la pêche en eaux profondes** mais simplement les méthodes de pêche jugées les plus destructrices par le corps scientifique, c'est-à-dire le chalutage de fond et les filets maillants de fond déployés en eaux profondes.

En étendant le calcul des emplois à l'ensemble de la France et en examinant divers cas de figure au lieu de ne retenir qu'un scénario d'arrêt définitif de l'activité de pêche profonde comme l'a fait l'étude de Lorient, BLOOM espère contribuer de façon constructive au débat et permettre aux Parlementaires et Etats membres appelés à se prononcer sur le règlement proposé par la Commission européenne de disposer de données objectives et vérifiables.

- Multiplicateur d'emploi

L'étude de Lorient (Audélor/PwC) retient une fourchette allant de 3.2 (hypothèse basse) à 4.3 (hypothèse haute). A titre de comparaison, l'étude fait également référence à un autre rapport (Greig et al.) aboutissant à un multiplicateur d'emploi de 2,03.

Nous avons retenu pour nos calculs deux valeurs de multiplicateur, une médiane et une haute : 2 et 3,2.

NAVIRES ET MARINS CONCERNES PAR LA PECHE EN EAUX PROFONDES EN FRANCE

- La Scapêche à Lorient : jusqu'à 85% du tonnage français d'espèces profondes

Le tonnage débarqué par la Scapêche représente jusqu'à 85% du total des captures d'espèces profondes françaises, soit jusqu'à 7700 tonnes³ sur un total de 9029 tonnes en 2010.⁴

BATEAUX	Taille en m	Equipage	ETP ^(a)	ETP au pro rata des captures d'esp. prof. 40% du total ^(b)
Pêche profonde				
Mariette le Roch II	45,95	14	20	8
Jean-Claude coulou II	45,95	14	20	8
Héliotrope	33,80	9	13	5,2
Claude Moinier II	32,80	8	11	4,4

³ La Scapêche ne passe pas toutes ses captures en criée mais le pourcentage retenu par le réseau Intermarché est inconnu. L'estimation des captures d'espèces profondes se fait donc sur la base des déclarations de l'armement. Voir la présentation de l'association BLOOM au Parlement européen le 19 février 2013 qui en donne le détail par navire :

<http://www.bloomassociation.org/download/Parlement%20UE%20Audition%20pêches%20profondes%2019Fev2013.pdf>

⁴ Source FAO basée sur la liste d'espèces profondes en annexe du règlement 2347/2002. La Scapêche ne passe pas toutes ses captures en criée mais le pourcentage retenu par le réseau Intermarché est inconnu. L'estimation des captures d'espèces profondes se fait donc sur la base des déclarations de l'armement.



Pierre-Jacques Matigny	32,80	8	11	4,4
Julien Coléou	30,10	8	11	4,4
Total	6 navires	61	86	34,4

Sources : site Scapêche

ETP : Equivalent Emploi Temps Plein

^(a) Calcul effectué sur la base de 330 jours de pêche par an, une semaine de repos par marin tous les 27 jours de mer, 10 semaines de congés payés annuels.

^(b) Communications récurrentes de la Scapêche, par exemple le communiqué Scapêche du 14/02/2013.

- Euronor à Boulogne-sur-Mer : environ 9% du tonnage français d'espèces profondes

Le tonnage d'espèces profondes débarqué par Euronor représente environ 9% du total français (818 tonnes déclarées à la halle à marée de Boulogne-sur-Mer en 2011).

BATEAU	Taille en m	Equipage	ETP	ETP au pro rata des captures d'esp. prof. 40% du total ^(a)
Pêche profonde				
Cap Saint Georges	44	14	20	8
Total	1 navire	14	20	8

(a) Estimation par analogie aux bateaux de la Scapêche de 45.95 m qui est cohérente avec les déclarations d'Euronor dans la presse mentionnant que le Cap Saint-Georges ne cible des espèces profondes que six mois de l'année.⁵ Le Cap Saint Georges, dont la capacité globale est d'environ 2000 tonnes/an, a débarqué environ 800 tonnes d'espèces profondes en 2011, représentant environ 40% de son activité.

- Dhellemmes à Concarneau : environ 4,5% du tonnage français d'espèces profondes

En 2010 et 2011, environ 400 tonnes d'espèces profondes sont déclarées en halle à marée à Concarneau, ce qui représente à peu près 4,5% du tonnage français (FAO 2010). En 2011, trois navires possédaient des PPS eaux profondes (*Saint Gothard, Corail, Roselend*). En 2012, ils n'étaient plus que deux (*Corail, Roselend*).

L'emploi correspondant a été estimé par extrapolation du calcul effectué pour Scapêche et Euronor, et est de l'ordre de **5 marins ETP** (106*4,5/94). Le nombre d'emplois au pro rata des captures profondes effectuées par les navires de Dhellemmes est estimé à **1,25 emploi temps plein** (les captures profondes représentent environ 25%⁶ de ces navires).

- 1,5% restant

Le reste du tonnage débarqué représente à peu près 1,5% du total français. Nous n'avons pas cherché à identifier les autres navires dans la mesure où ils représentent une part infime du total débarqué. Par extrapolation, ce tonnage correspond à (106*1,5/94). **1,7 ETP, soit 0,4 ETP au pro rata des captures profondes** (nous avons appliqué un ratio élevé et conservateur de 25% de prises réalisées en eaux profondes).

- Les emplois directs en France

FLOTTE	SCAPECHE	EURONOR	DHELLEMES	RESTE	TOTAL
ETP	86	20	5	1,7	112,7
ETP au pro rata des captures d'esp. prof.	34,4	8	1,25	0,4*	44

*Nous avons estimé que les captures d'espèces profondes réalisées par les navires formant 1,5% des prises françaises ne dépassaient pas un ratio de 25% de leurs prises.

⁵ La Voix du Nord, 1^{er} août 2012.

⁶ Le Marin du 12 mars 2010 « Grands fonds : peut-être faudrait-il écouter les pêcheurs ».



Au total, **112 marins ETP** sont employés par les navires pratiquant le chalutage profond en France et non 115 marins ETP sur la seule région de Lorient comme l'affirme l'étude Audélor.

Au pro rata approximatif des captures profondes, ce sont **44 emplois ETP directement liés à la pêche profonde en France**.

Ces résultats correspondent aux estimations réalisées en 2011⁷ par Greenpeace France qui avait indiqué 150 emplois en mer liés au chalutage de grands fonds. Depuis, des navires ont cessé de cibler les espèces profondes et l'activité s'est un peu contractée, ce qui explique la valeur légèrement inférieure de notre estimation 2013.

- **Les emplois directs et induits pour la filière**

Trois scénarii se présentent:

- **Dans le cas d'une reconversion des chalutiers de fond** ciblant des espèces profondes vers une méthode de pêche plus sélective comme la palangre, **l'impact sur l'emploi serait nul et même positif** car la palangre semble plus consommatrice de main d'œuvre par kilo de poisson pêché que le chalut.

Ainsi le palangrier de 55 m « Ile de la Réunion » appartenant à la société COMATA (propriété Intermarché) et ciblant la légine australe dans les eaux de Kerguelen et Crozet arme-t-il 30 marins et officiers⁸ pour environ 2000 tonnes débarquées par an,⁹ à comparer avec l'équipage de 14 marins embarqué à bord des chalutiers de 46 mètres de la Scapêche, débarquant 2200 à 2300 tonnes par an.

- Dans le cas de la **suppression des postes au pro rata des captures d'espèces profondes, entre 88 et 140 emplois seraient concernés**. Ce chiffre est la valeur la plus fidèle pour caractériser l'ensemble des activités générées par les captures profondes et reflète l'impact qu'aurait la suppression de l'apport d'espèces profondes sur la filière.

- Dans le cas d'un **arrêt total d'activité des bateaux** ciblant partiellement des espèces profondes (bien que celles-ci ne représentent que 40% de leurs captures et qu'il n'y a donc pas lieu d'envisager un scénario aussi radical), la perte totale d'emplois pour la filière pêche française se situerait **entre 224 et 358 emplois**.

- **Conclusion**

La perte d'emplois totale qu'occasionnerait l'interdiction du chalutage profond se situe donc, en fonction du scénario retenu, quelque part entre 0 et 358 emplois au maximum pour l'ensemble de la France et non à plus de 600 emplois sur la seule région de Lorient comme l'indique l'étude de Lorient (Audélor/PwC).

Par ailleurs, la thèse selon laquelle l'interdiction du chalutage profond remettrait en cause l'activité des navires concernés est peu crédible. L'exemple d'Euronor semble montrer qu'une reconversion des bateaux est possible sans perte d'emploi et sans perte de rentabilité.

POURQUOI L'ETUDE PWC DE LORIENT N'EST-ELLE PAS RECEVABLE ?

- **Des résultats chiffrés difficilement vérifiables**

Pour calculer les emplois liés à la pêche profonde, l'étude utilise des multiplicateurs d'emploi « amont » et « aval ». Si la méthodologie utilisée est décrite, les sources utilisées pour le calcul ne sont pas fournies. Il est donc impossible de vérifier le bienfondé des résultats publiés.

- **Une étude publique dont les sources sont « confidentielles »**

La lettre de BLOOM à PwC demandant que les éléments de calcul de l'étude lui soient fournis s'est soldée par une fin de non-recevoir : « *Les calculs sont fondés sur des données dont nous sommes contractuellement*

⁷ Dossier d'investigation n°2, Automne 2011 :

<http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/266559/SOS%20Oceans%20Immersion%20Partie%202.pdf>.

⁸ <http://www.scapeche.fr/qui-sommes-nous/notre-flotte/> et <http://www.scapeche.fr/notre-metier/pecher-l-armement-mousquetaire/&idboat=1>

⁹ Estimation basée sur le chiffre d'affaires de la COMATA publié dans les comptes audités de la société ainsi que sur le quota de légine australe alloué à la COMATA chaque année. BLOOM a ainsi estimé que le palangrier capturait 900 à 950 tonnes de légine par an, environ 550 tonnes de grenadiers et 340 tonnes de raies, un total approximatif de 1840 tonnes par an arrondi ici.



engagés à respecter la plus stricte confidentialité. Vous comprendrez que si nous sommes en mesure de présenter les conclusions de nos travaux, nous regrettons de ne pouvoir partager les données ayant servi de base à nos calculs ».

- **Des résultats faussés par des données de bases inexactes...**

- Le calcul par PwC des emplois induits pour la région de Lorient repose sur un nombre de marins compris entre 115 ETP (équivalent temps plein) et 150 postes. En réalité, seuls six navires de la Scapêche ciblent, au moins une partie du temps, des espèces profondes. Le nombre de marins requis pour leur fonctionnement ne dépasse pas 86 ETP (voir tableau ci-dessous).

- L'étude d'Audélor indique, pour toute liste de référence, que douze espèces sont « retenues comme de grands fonds : les brosme, faux siki, siki, empereur, lingue franche, lingue bleue, rascasse, sébaste, sabre, grenadier, chimère » or deux espèces (brosme, lingue franche) ne correspondent pas à la liste des espèces profondes telles qu'elles sont définies par le règlement européen en vigueur (CE 2347/2002) mais à la liste augmentée de six espèces supplémentaires proposée par la Commission européenne en juillet 2012 (COM(2012) 371 final). Ce calcul ne se base pas sur la réalité de la pêche profonde mais sur un scénario de ce qu'elle pourrait devenir à l'issue d'un processus politique dont personne ne peut prédire la conclusion. De fait, le texte proposé par le rapporteur du règlement à la Commission PECHE du Parlement européen, daté du 4 mars 2013,¹⁰ a d'emblée supprimé deux des espèces proposées par la Commission. Le parti-pris de retenir la lingue franche et le brosme permet en revanche de gonfler les chiffres des captures.

- **... et un raisonnement biaisé**

- L'étude indique ainsi que les espèces profondes représentent 53% en quantité et 57% en valeur du tonnage débarqué par la Scapêche en 2011 (gonflement sans doute à chercher du côté de la liste d'espèces utilisée) or ce pourcentage est en contradiction avec les éléments systématiquement communiqués par la Scapêche (40% du chiffre d'affaires). Nous avons décidé de retenir la source la plus fiable (celle de la Scapêche), soit 40%.

- Selon Audélor, l'activité des navires concernés se trouverait remise en cause en cas de modification majeure de la réglementation de la pêche des espèces de grands fonds. Euronor, un opérateur majeur de la pêche profonde jusqu'en 2010 a fait la preuve qu'une reconversion des bateaux était possible sans perte d'emploi, tout en améliorant notablement sa rentabilité.

- **Conclusion sur l'étude PwC de Lorient**

Les conclusions de l'étude réalisée par PwC et publiée par Audélor, étant pour partie inexactes et pour partie difficilement vérifiables, ne peuvent constituer une base de discussion raisonnable. Le refus de PwC de communiquer ses sources ne fait qu'ajouter au caractère suspect de cette étude.

Pour en savoir plus sur la pêche profonde

http://www.bloomassociation.org/fr/peche_profonde

A propos de BLOOM www.bloomassociation.org

BLOOM est une association à but non lucratif fondée en 2005 qui œuvre pour la conservation marine et la défense de la pêche durable à travers une démarche de sensibilisation et de médiation scientifique des problématiques environnementales, la production d'études indépendantes, ainsi que par la participation à des consultations publiques et des processus institutionnels. Ses actions s'adressent au grand public ainsi qu'aux décideurs politiques et acteurs économiques.

BLOOM est membre de la coalition « **Deep Sea Conservation Coalition** » qui regroupe plus de 70 ONG œuvrant pour la protection des océans profonds : <http://www.savethehighseas.org/>

¹⁰ <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=COMPARL&reference=PE-506.025&format=PDF&language=EN&secondRef=01>